

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

**Date de convocation :** 30 juin 2022

**Président de séance :** M. Eric LE DISSÈS, Maire

**Secrétaire de séance :** M. Grégory PANAGOUDIS

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

**Le quorum étant atteint :**

Conseillers en exercice : 39

Présents : 27 Représentés : 10 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire,  
après débats contradictoires :**

Suffrages exprimés : 37

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Non participations : 0

**Présents :** MMES, MM. Éric LE DISSÈS, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Isabelle BRIÈRE, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, Joseph GRASSINI, Isabelle NOHAIN, Yves AUFFRET, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Patricia BELLON, Bina FODERA, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Amandine PRUVOST, Monique CATONI, Laurent ESCOLLE, Adrien ALÉO, Magali LOVERA, André IRLÈS, Jean MARTINEZ.

**Pouvoirs :** Patrick VILORIA à Bernard CANTO, Jean-Marc BLOCQUEL à Céline ARGENTI, Christelle PENNICA à Grégory PANAGOUDIS, Dominique ABADIE à Joseph GRASSINI, Marie-Rose ROS à Claude BIOLLEY, Michel LO IACONO à Isabelle BRIÈRE, Jocelyne POMMIER à Yves AUFFRET, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Patricia BELLON, Anthony SANCHEZ à Véronique PRADEL.

**Absents :** Rémy ARAKELIAN, Marie-Claude GARGANI

N°22070703

**Logements de fonction - Actualisation de la liste des logements et de  
la liste des emplois de la commune y ouvrant droit**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2124-32 ; R.2124-72 et R.4121-3-1 ;

Vu le code de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°18110508 du 5 novembre 2018 portant modification de la liste des logements de fonction et de la liste des emplois y ouvrant droit ;

Vu l'avis de la commission municipale « Finances – Administration Générale – Personnel » rendu le 20 juin 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des logements de fonction en raison de l'évolution de la liste des emplois y ouvrant droit,

Certains agents municipaux doivent, pour assurer normalement leurs missions, être logés sur leur lieu de travail. Il s'agit généralement d'agents occupant des emplois destinés à assurer des missions qui nécessitent une capacité d'intervention rapide sur ce lieu, dans le cadre, notamment d'actions de surveillance, d'entretien et de maintenance.

Pour mémoire, les agents soumis à de telles sujétions et contraintes particulières de présence, de surveillance et d'intervention, peuvent se voir attribuer par la commune des logements de fonction en distinguant entre les concessions de logement pour nécessité absolue de service, lorsque la présence d'un agent est nécessaire de manière permanente sur le site, et les conventions d'occupation avec astreinte, pour des obligations plus restreintes.

Pour la bonne marche des services, la Commune a ainsi déterminé la liste des logements de fonction et des emplois y ouvrant droit, et elle la met régulièrement à jour en fonction des besoins des services. La liste actuelle est fixée par la délibération n°18110508 du 5 novembre 2018.

A ce jour, une actualisation doit être prise en compte. En effet, la commune ne souhaitant plus pourvoir l'emploi correspondant, le logement affecté au gardien du conservatoire de danse, sis 25 boulevard des Plaines, doit être retiré de ce contingent.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'actualiser** la liste des logements de fonction et des emplois y ouvrant droit en la fixant comme suit :

Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution de logements pour nécessité absolue de service :

Gardien du complexe du Bolmon	Rue Edmond Rostand	appt type 3	78m <sup>2</sup>
Gardien de la Médiathèque	Rue de Figueras	appt type 3	75m <sup>2</sup>
Gardien du Centre de Vacances de la Fare en Champsaur	Route des Roures – 0500 La Fare en Champsaur	appt type 3	55m <sup>2</sup>
Directeur du Centre de Vacances de la Fare en Champsaur	Route des Roures – 0500 La Fare en Champsaur	appt type 4	77m <sup>2</sup>
Gardien de l'Espace saint Exupéry	47 bd Jean Mermoz	appt type 1	36 m <sup>2</sup>
Gardien du Groupe Scolaire Marie Curie	Rue Didier Daurat	appt type 3	62 m <sup>2</sup>

Liste des emplois ouvrant droit à une attribution de logement par le biais d'une convention d'occupation précaire avec astreinte :

Agent de surveillance du complexe du Bolmon	Rue Edmond Rostand	appt type 4	106 m <sup>2</sup>
Adjoint technique pour la sécurité du matériel stocké dans le complexe du Jaï	Avenue Henri Fabre	appt type 3	68 m <sup>2</sup>
Responsable Evènementiel	47 bd Jean Mermoz	appt type 3	63 m <sup>2</sup>

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Grégory PANAGOUDIS**

**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**

